

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2012

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET, Mme Dolorès CABELLO,
M. Patrick MAILLET, Mme Véronique PEBEYRE, Adjoint,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH,
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Nathalie REGUEIRO, M. Fabien REICHERT,
M. Nicolas MALEIG, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

M. Jean-Pierre DOMECCQ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX.

❧❧❧

14 - AMENAGEMENT DE L'AVENUE TRISTAN DEREME

Monsieur GAILLAT informe l'Assemblée que dans le cadre du programme pluriannuel de réfection de la voirie sur la Commune, il est prévu de réaménager l'avenue Tristan Derème après avoir repris l'ensemble des réseaux souterrains.

L'aménagement prendra en compte l'ensemble des problématiques de circulation douces et des stationnements des riverains tout en privilégiant les alignements d'arbres existants. Cette voie étant une route départementale (la RD 919) la commune propose de demander au Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques de participer aux travaux dans le cadre des crédits d'aménagement de bourgs pour 2012.

Cette opération fera l'objet d'une convention de co-maitrise d'ouvrage sur la base de la répartition financière suivante : 180 000 € HT part communale, 108 000 € HT part Conseil Général, cette estimation a été réalisée par les services techniques dans le cadre du marché triennal de voirie.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Général pour obtenir l'inscription de cette opération.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 6 septembre 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 11/09/2012

Bernard UTHURRY